

Commission des Monuments historiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

55 à 60 000 habitants (11 500 feux). Cette population tendait à s'accroître : en 1558, il y avait 15 000 feux, soit 80 000 habitants environ.

Remarquons que, alors, l'ancien canton de Berne ne comptait que 13 000 feux, sans l'Argovie bernoise qui en avait 3000. La conquête de 1536 doubla donc le chiffre de la population du canton. Encore ne comptons-nous pas les deux bailliages de Gex et de Ternier que Berne dut rendre en 1564.

M. Ammann relève aussi que, dans le pays romand, la densité de la population était supérieure, ce qui s'explique par la culture de la vigne, et que, également, la population urbaine était plus forte que dans l'ancien canton.

Les chiffres absolus, sans doute, sont peu sûrs, l'auteur est le premier à le reconnaître. Mais leurs rapports ont une valeur indiscutable et les regards qu'ils nous permettent de jeter sur un des éléments essentiels de la vie politique de tous les temps nous font mieux connaître le passé de notre pays.

Charles GILLIARD.

Commission des Monuments historiques.

La Commission des Monuments historiques a eu sa séance annuelle à Avenches, le 15 juillet, sous la présidence de M. Perret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Elle a entendu la lecture du rapport de M. Bosset, archéologue cantonal, sur les travaux effectués au cours de l'année. En voici les passages principaux :

a) *Restaurations achevées.*

1. *AIGLE. — Château.* — La restauration de la salle du tribunal, sous la direction de M. l'architecte O. Schmid, est achevée dans sa généralité et fait très bonne impression. L'ancienne porte bernoise mise à jour au cours de l'exploration a été laissée visible et anime ainsi la grande paroi orientale. Un nouveau mobilier très sobre et bien harmonisé au local a été confectionné.

Un programme général de restauration du château a été demandé à la municipalité, en évitation de fausses manœuvres dans la reprise des divers locaux et pour permettre une réalisation facile par étapes successives. Ce programme est actuellement à l'étude et sera soumis au Département dès qu'il aura été dressé par l'architecte Schmid chargé de ce travail. Un petit musée d'histoire locale trouverait une excellente place dans les locaux qui se prêteraient fort bien à cet usage.

2. *NYON. — Clocher.* — Le clocher du temple de Nyon, démoli par suite d'écroulement partiel vers la fin du régime bernois, vient d'être reconstruit par l'architecte Falconnier, sur la base de projets obtenus par un concours régional. D'esprit moderne, mais restant dans les limites et la masse de l'ancienne flèche romane avec sa grande pyramide à quatre pans, il complète fort bien l'édifice et entre de façon heureuse dans la silhouette de la ville. La paroisse l'a aussitôt meublé de belles cloches.

3. *ORBE.* — *Mosaïque du Labyrinthe.* — Le pavillon de protection de cette pièce très intéressante a été achevé, ensuite d'entente entre le comité de Pro Urba et la municipalité ; elle est ainsi définitivement à l'abri, accessible au public, et pourrait être classée dans les Monuments historiques.

4. *MONTRICHER.* — *Temple.* — La restauration de cet édifice intéressant est achevée à quelques détails de décoration près. Les travaux ont été dirigés avec beaucoup de soins par les architectes Gilliard et Godet et peuvent être considérés comme bien réussis. Le sol ancien, en forte déclivité, a été légèrement abaissé. La disposition de la chaire a été changée et cette dernière placée contre la paroi N.-O.E, le long de laquelle un chœur surélevé a été aménagé. Une nouvelle galerie avec accès depuis le porche d'entrée a remplacé l'ancienne, fort encombrante et mal disposée. Un plafond de bois épousant la forme de la charpente a succédé au plafond de plâtre délabré qui donnait autrefois un aspect peu accueillant au sanctuaire. La couverture originale du clocher, en bardeaux, a été refaite dans le type ancien et contribue pour beaucoup au charme de l'édifice. Il offre un intérêt tel que la commune a été sollicitée de demander son classement.

L'originalité de la disposition réside tout d'abord dans le fait que le sanctuaire fut construit dans l'encoignure de la courtine du château de Montricher et que son clocher est constitué par la tour de défense d'angle. Cette tour comporte encore des restes de meurtrières et de créneaux que les travaux de restauration ont rendus plus apparents. De la construction du XV^{me} siècle, les fragments les plus intéressants sont la porte d'entrée en

roc, avec arc ogival et modénature très franche, et la fenêtre à remplage de la façade N.-O.E. Mais il est une pièce fort belle et qui mériterait à elle seule le classement, c'est la grande fenêtre flamboyante surmontant la porte d'entrée, spécimen assez rare de l'architecture de la fin du XVI^{me} siècle, daté de 1595, en très beau calcaire du Jura, et qui montre la transition des formes gothiques au début de l'art renaissant dans notre pays.

Un tombeau muré avec arcosolium fut découvert dans l'angle N.-E., mais ne donna lieu à aucune trouvaille.

5. *PERROY*. — *Clocher*. — Le temple de Perroy avait été restauré, il y a quelque vingt ans, mais à ce moment-là, on ne s'était pas préoccupé du clocher qui, sous un crépi relativement neuf, ne donnait lieu à aucune crainte. Cependant les années et les intempéries se firent lourdement sentir, et le crépissage se dégradant petit à petit se détachait du corps du mur et tombait par grandes plaques. Une réfection s'imposait. Elle fut précédée d'un piquage d'exploration qui révéla la nécessité d'une reprise sérieuse. L'architecte Fazan, de Rolle, chargé de la direction des travaux, s'en est fort bien acquitté. Le crépi entier a été enlevé et remplacé par un jointoyage à pierre vue qui a mis en meilleure harmonie la tour avec les constructions du vaisseau. On a profité de l'occasion pour réouvrir d'anciennes fenêtres gothiques et les pourvoir de verrières en grisaille.

b) *Restaurations en cours d'exécution*.

1. *PAYERNE*. — *Abbatiale*. — Jusqu'en novembre 1935, la partie restaurée de l'église abbatiale fut utilisée pour le culte, pendant que l'on procédait à la restaura-

tion intérieure du Temple paroissial, et s'était très bien prêtée à ce service.

Dès lors, les travaux ont repris et ont plus spécialement porté sur la restauration de la chapelle absidiale nord, dite chapelle Bonivard, du nom du prieur qui la fit transformer au début du XVI^{me} siècle et qui a laissé ses armes sur les clés et les culs de lampe des voûtes.

Les fourneaux de la cuisine militaire furent démolis, le manteau de cheminée et le canal de fumée supprimés, puis l'arcosolium qu'ils avaient mutilé rétabli. Les voûtes furent nettoyées et réparées, les séparations bernoises enlevées, puis le sol exploré. On découvrit les traces de trois dallages successifs, et sur le plus ancien, fait de petites briques de 10×10 cm., l'emplacement d'un ancien autel. Dans la partie septentrionale, devant l'entrée bernoise pratiquée au travers d'un arcossolium, on mit à jour un caveau funéraire contenant encore des parties de sépultures superposées avec des traces de cercueils, sépultures qui avaient déjà été remuées. La voûte en molasse du caveau était encore presque intacte.

Comme dans les autres parties du chevet, l'on constate que les constructions d'agrandissement du XII^{me} siècle ont été établies sur d'anciens cimetières dont les sépultures sont orientées différemment selon la couche à laquelle elles appartiennent. Un grand sarcophage de pierre de la Molière avait été chevauché par le mur séparant les deux chapelles absidiales adjacentes ; il fut extrait et restera placé sous l'arcossolium. Le squelette qu'il contient n'était accompagné d'aucun mobilier quelconque.

Les toitures des deux chapelles septentrionales furent complètement refaites d'après le tracé découvert le long des murs du transept et marqué par les renvois d'eau de pierre encastrés et l'ancienne gargouille.

Dans la nef, on a procédé au grattage d'une partie des arcs et au démurage partiel des anciennes fenêtres romanes du côté cloître.

Les travaux se poursuivent, au gré des possibilités financières, et l'on peut envisager que le chevet complet sera achevé dans une ou deux années.

2. *VEYTAUX*. — *Château de Chillon*. — Vu la diminution des revenus de l'association par suite de la diminution du nombre des visiteurs, il n'a pas été exécuté de grands travaux au cours de l'année 1936.

Une étude a été faite pour doter l'entrée de la propriété sur la route cantonale d'un porche attirant le regard et marquant mieux l'accès principal au château, sous la forme d'un pont de bois couvert placé au droit du passage sur les voies C.F.F. Cette construction assez importante, et dont la maquette a été admise, occasionnera une dépense d'une vingtaine de mille francs.

On a procédé à la consolidation de l'escalier de plâtre conduisant à la chambre de la duchesse et qui menaçait de s'écrouler, n'étant que collé aux parois par le plâtre. La circulation avait provoqué une dislocation.

Pour dégager mieux la façade de la tour X sur la cour, le retour du grand escalier du bâtiment U a été reculé d'environ 1,50 m. Ainsi les fenêtres romanes et l'entrée primitive de la tour ont été rendues apparentes.

Du côté du lac, des traces d'anciennes galeries en porte à faux avaient été repérées. L'une de ces galeries a été rétablie et donne une note intéressante dans la grande façade blanche.

Le hangar masquant la façade orientale de la chapelle sera démonté et ses bois utilisés pour la construction du pont sur la voie ferrée.

3. *VILLENEUVE*. — *Eglise*. — Les travaux de restauration se sont poursuivis au ralenti, étant donné qu'il devenait de toute nécessité d'arrêter définitivement le projet de restauration proprement dite et le devis estimatif, pièces qui sont actuellement approuvées.

La décoration de la chapelle sud par le peintre Rivier est achevée. Elle représente des scènes de la nativité, traitées dans le caractère italien de la Renaissance. L'effet est quelque peu étrange et s'apparente trop aux innombrables chromos qui hantent les parois de beaucoup de lieux quelconques.

La nouvelle chaire de pierre artificielle a été mise en place et s'accorde bien avec son entourage.

Un orgue électrique a été établi dans le chœur, au-dessous de la grande verrière, avec amplificateurs noyés dans le mur de la paroi opposée, sur l'entrée.

Les travaux sont dirigés par l'architecte O. Schmid.

c) *Restaurations projetées ou à l'étude.*

Les circonstances difficiles de l'année dernière n'ont pas permis le développement du mouvement de restauration de nos monuments historiques si bien entré dans nos mœurs, aussi n'a-t-il pas surgi de projets importants en 1936.

Les moyens financiers n'ont pas encore pu être réunis pour permettre la restauration envisagée du temple d'Aubonne, ni l'achèvement de celle de son château.

Pour les mêmes raisons la troisième étape de celle de la chapelle de Lucens n'a pas pu être envisagée.

St-Etienne de Moudon attend aussi la réunion de fonds suffisants, et d'autres encore de même.

d) *Travaux à des monuments classés.*

1. *CARROUGE*. — *Temple*. — La fenêtre orientale de cette chapelle, restaurée il y a vingt ans, a été dotée d'un vitrail représentant une crucifixion, dû au peintre Martin et à la munificence d'un paroissien.

2. *MOUDON*. — *St-Etienne*. — La chapelle de Cerjat à son tour a été ornée d'une verrière dessinée par le peintre Ernest Biéler et donnée par un représentant de la famille de Cerjat.

3. *LAUSANNE*. — *St-François*. — Pour ce sanctuaire, le peintre Biéler a composé trois grands vitraux représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, qui ont été posés par la paroisse dans les trois fenêtres situées dans la paroi sud, derrière la chaire. Il a été conseillé à cette occasion, si l'on réalise l'idée de placer des verrières à toutes les fenêtres, de veiller à ce qu'elles ne soient pas tenues dans des teintes trop foncées, pour éviter un assombrissement trop intense du vaisseau.

e) *Travaux à des monuments non classés.*

1. *BALLENS*. — *Temple*. — Le clocher du temple de Ballens nécessitait une réparation importante due à la pourriture d'une partie de sa charpente et à la dislocation de la terrasse accompagnant de chaque côté le beffroi. La paroisse fit étudier une réfection complète de cette partie de l'édifice ; elle fut exécutée sous la direction de l'architecte Gribi. On en profita pour améliorer l'entrée et l'accès à la galerie et aménager une petite sacristie.

2. *COMBREMONT-LE-PETIT*. — *Temple*. — La restauration de cet édifice, fort bien réussie, a été exé-

cutée au cours de l'année par les architectes Gilliard et Godet. Cet édifice, d'époque relativement récente, ne présente pas d'intérêt archéologique spécial.

3. *ECHALLENS*. — *Temple protestant*. — L'intérieur de l'édifice a été restauré par les mêmes architectes. Construction moderne sans prétentions. La restauration a sensiblement amélioré l'aspect du vaisseau.

4. *L'ISLE*. — *Eglise*. — Cet édifice du XIX^{me} siècle et de fort belles proportions a été restauré aussi par MM. Gilliard et Godet. L'encadrement de la porte d'entrée du XVI^{me} siècle a été remis en valeur.

f) *Explorations et fouilles*.

1. *LAUSANNE*. — *Vidy*. — Les fouilles entreprises par le Vieux-Lausanne sur le site de Vidy se sont développées et amplifiées à tel point que ce chantier est devenu l'un des plus considérables actuellement ouverts en Suisse. Les travaux poussés avec beaucoup de soin ont atteint des quartiers plus riches que ceux découverts précédemment. L'impression se dégage que l'on est en présence d'édifices importants ayant appartenu à la zone occupée par les commerçants aisés. L'un des bâtiments présente toutes les caractéristiques d'un temple et la découverte, à proximité, d'une inscription dédiée à Neptune permet de penser que cette divinité était vénérée dans ce lieu, à proximité du port. La plus superbe des trouvailles monétaires de période romaine, avec plus de 60 pièces d'or de conservation magnifique, fut faite dans deux cachettes voisines de ce même bâtiment et peut être un indice intéressant quant à l'usage des constructions environnantes.

Une autre découverte d'importance capitale fut l'inscription relative aux navigateurs du Lac Léman, dont l'association paraît avoir été semblable à celle des nautonniers de l'Aar dont la belle inscription d'Avenches rappelle le souvenir.

Les travaux se poursuivent sous la direction de notre collègue M. Gilliard qui pourra certainement compléter les renseignements très succincts donnés ci-dessus.

Les trouvailles d'objets divers sont si importantes que le petit musée établi sur les murs romains dut être agrandi à deux reprises déjà.

2. *PULLY*. — *Les Désertes*. — Dans la propriété de M. Rosset, ancien syndic de Lausanne, au cours de terrassements pour établir les fondations d'une construction, on mit à jour des sépultures burgondes, entre dalles de pierre, dont le mobilier a été remis au musée cantonal pour détermination et nettoyage. Il y a dans ce confin une nécropole qui a été repérée par M. F. Tauxe, conservateur.

g) *Propositions de classement*.

1. *MORGES*. — La Société du Vieux-Morges possède un bâtiment où sont installées ses collections et qui contient une cour fort intéressante. Pour éviter que l'aspect de cette cour ne soit abîmé par un voisin qui en possède la moitié et se proposait de la transformer, elle a demandé si on ne pourrait pas classer le bâtiment ou la cour. Il lui fut répondu qu'une demande formelle devait être adressée au Département de l'Instruction publique, accompagnée éventuellement d'un plan de situation et de dessins ou photos. Il ne semble pas que l'on ait donné suite à cette question.

2. *MORGES.* — *Le port.* — Le port de Morges, avec ses deux petits pavillons, constitue sans contredit l'un des rares ouvrages militaires édifiés sous le régime bernois pour protéger et offrir abri à une flotille de guerre. M. F. Dubois s'est demandé s'il ne serait pas indiqué qu'un classement intervînt pour empêcher une disparition éventuelle. Le consentement du propriétaire est nécessaire et si la Commission des Monuments historiques adopte cet avis, qui est fort sage, la commune sera sollicitée de faire une demande.

3. *NYON.* — *Fontaine de Maître Jacques.* — Dernièrement, la statue du guerrier (plus probablement banneret) qui surmontait la stèle de la fontaine dite de Maître Jacques, dans le faubourg du lac, fut renversée et brisée par l'imprudence d'un quidam qui voulut se mesurer avec elle. Cette statue, probablement du début du XVII^{me} siècle, fort bien travaillée et conservant sous des peintures successives des vestiges importants de sa polychromie originale, pourra être restaurée, mais non remise dans son emplacement primitif où elle serait exposée aux intempéries. Elle devra être conservée au musée. Un fac-similé en pierre remplacera la statue originale et celle-ci devrait être classée, mesure qui serait agréée par la municipalité de Nyon.

4. *NYON.* — *Fontaines de 1810.* — La commune de Nyon possède trois fontaines publiques très caractéristiques de style Empire, en marbre noir, qui sans être très anciennes n'en représentent pas moins une époque très intéressante et mériteraient un classement. Ceci éviterait probablement leur vente ou leur destruction lorsque leur utilité ne sera plus de première importance, aussi la proposition en est-elle faite à la Commission.

En terminant, c'est avec regret qu'il faut constater que, malgré une intervention énergique, un édifice charmant et unique dans son genre chez nous, la petite église des Bioux à la Vallée de Joux, si caractéristique avec sa couverture de bardeaux et si pittoresque, a grandement perdu du fait du remplacement des bardeaux par un placage de cuivre. Toute intervention s'est butée à l'incompréhension du propriétaire. Cette petite église de montagne n'était pas classée.

Payerne, le 14 juillet 1937.

L'archéologue cantonal :

L. BOSSET.

Avant d'examiner les propositions de classement, une discussion générale est ouverte sur le rapport de M. Bosset.

M. Gilliard donne des renseignements complémentaires au sujet des fouilles de Vidy. Tout d'abord il fait remarquer que l'inscription découverte près du temple signalé est dédiée à Mercure, et que celle dédiée à Neptune fut trouvée près d'un petit édifice plus rapproché du lac. Les dernières découvertes paraissent intéresser le marché de la bourgade, environné de constructions à petits compartiments ou cases ; deux d'entre elles intéressaient plus spécialement l'association des navigateurs du Lac Léman. La cella du temple carré a été repérée en explorant la grosse masse de conglomérat ou béton remplissant l'édifice.

M. Gilliard signale en outre qu'un certain nombre de fragments d'enduit portant des peintures et provenant de la villa romaine de Commugny, trouvée lors de la restauration de l'église de Commugny qui est construite

sur des substructions de cette villa, ont été remis au conservateur du musée cantonal et dorment probablement encore dans leurs emballages. Un local avait été réservé dans l'église pour exposer les trouvailles, et M. Gilliard suggère que l'on y renvoie et expose ces fragments, où il sera possible de les voir et étudier facilement. Admis.

M. Barbey signale l'état d'humidité d'un mur romain de Boscéaz et demande que l'archéologue cantonal veuille bien lui accorder quelques instants à l'occasion d'un passage dans la région, pour examiner cette question, ce qui sera fait.

Classements nouveaux. — Le rapport signale à la Commission divers objets qui mériteraient le classement. Toutefois, pour certains d'entre eux, la demande ou le consentement du propriétaire n'est pas encore obtenu. Sous réserve que cette condition soit remplie, la Commission décide de proposer au Conseil d'Etat de classer les monuments suivants :

1. Le bâtiment ou du moins la cour du bâtiment occupé par le Musée du Vieux-Morges et appartenant à la société du musée.
2. Le port bernois de Morges avec ses deux môles et ses pavillons.
3. La statue de la fontaine dite de Maître Jacques à Nyon, après sa restauration et conservation au musée.
4. Le bassin et la chèvre de la fontaine rue de Rive à Nyon, de 1763 (dite de Maître Jacques).

5. Les trois fontaines de 1810 placées dans les rues de Nyon.
6. La stèle aux armes de Voruz et de Bonstetten, placée vers l'entrée de la villa Napoléon à Nyon (qui devrait en outre être transportée au musée).

Une discussion générale s'engage au sujet du classement des fontaines intéressantes du canton et, de l'avis unanime, ce classement doit être envisagé et réalisé dès que cela sera possible.

M. Barbey signale une jolie fontaine près du temple de Valleyres et provenant de la seigneurie de La Mothe. D'autre part M. Gavillet, ancien économiste de Cery, travaille à une publication sur les fontaines vaudoises et pourra certainement donner des renseignements précieux.

M. Burnat signale qu'une partie des anciens murs de défense de La Tour-de-Peilz devrait être préservée de la disparition par un classement. Il s'agit de vestiges dans le quartier de l'église. Une partie de l'enceinte de la Tour est déjà classée, mais il s'agit probablement de la partie intéressant le château. Cette question sera reprise après examen de l'arrêté de classement ancien.

Il y aura cette année à Rome une exposition archéologique où la Suisse sera représentée par un seul document ; c'est un relevé en grandeur naturelle de la mosaïque dite du cortège rustique d'Orbe, dressé par l'architecte A. Naef fils, et présenté par M. Barbey. Ce document, très soigneusement exécuté, est fort admiré.

La séance est levée à 12 h. 30 pour déjeuner, puis l'après-midi est consacrée à la visite de la Porte de l'Est, du théâtre romain, du Cigognier à Avenches, puis des églises de Constantine et de Ressudens.